



(11)

EP 3 301 246 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
04.04.2018 Bulletin 2018/14

(51) Int Cl.:
E05B 15/12^(2006.01) E05C 19/18^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **17194200.6**

(22) Date de dépôt: **29.09.2017**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(72) Inventeurs:
• **MARTIN, Jean-François**
71150 Fontaines (FR)
• **MARCHIONE, Angélique**
71100 Chalon-sur-Saône (FR)
• **MARCHIONE, Matthias**
69003 Lyon (FR)

(30) Priorité: **29.09.2016 FR 1601427**

(74) Mandataire: **Cabinet Chaillot**
16/20, avenue de l'Agent Sarre
B.P. 74
92703 Colombes Cedex (FR)

(71) Demandeur: **Martin, Jean-François**
71150 Fontaines (FR)

(54) **DISPOSITIF POUR BLOQUER L'OUVERTURE D'UN VERROU DE PORTE DE L'INTÉRIEUR**

(57) L'invention concerne un dispositif permettant l'empêchement du coulisement du pêne (1) d'un verrou de porte. Il est constitué d'un boîtier (2) de la forme d'un « U » à l'envers. Le bras plein (6) permet de retenir le coulisement du pêne (1). Les bras (3, 3') à l'autre extrémité du dispositif permettent de s'appuyer sur le coffre

(7) et de retenir la tension exercée par le pêne (1) sur le bras plein (6) lors d'une tentative d'ouverture de porte non désirée. Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné au verrou coulissant non inclus dans l'encadrement d'une porte mais qui est disposé sur l'encadrement de celle-ci.

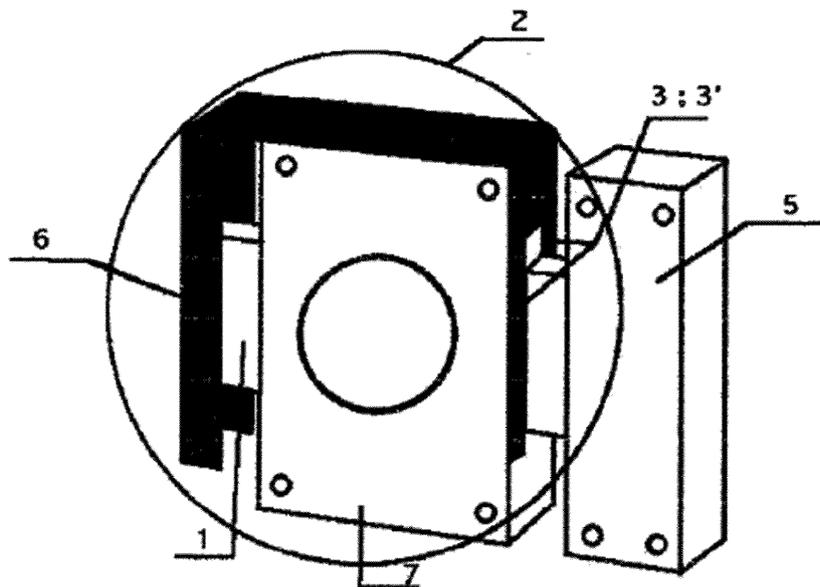


Figure 4

EP 3 301 246 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif pour bloquer l'ouverture d'un verrou de porte de l'intérieur.

[0002] L'ouverture de verrou est possible depuis l'extérieur d'une maison même sans avoir de clefs. Nous pouvons donc, depuis l'extérieur, tourner le verrou et faire reculer le pêne de celui-ci à l'aide d'une clef ou d'un autre dispositif.

[0003] Le document FR539759 décrit un dispositif de sécurité applicable aux verrous de sûreté en vue d'interdire toute action venant de l'extérieur sur ces verrous, lequel dispositif est essentiellement constitué par une sorte de griffe destinée à prendre appui sur le bouton de verrou.

[0004] Ainsi, le dispositif décrit dans le document FR539759 ne peut être utilisé qu'avec des verrous présentant un bouton de manoeuvre de verrou.

[0005] Il existe donc un besoin pour un dispositif adaptable sur tout type de verrou, notamment un verrou actionné par une clé, une tige, un bouton ou un gland.

[0006] La présente invention vise à résoudre cet inconvénient de l'état antérieur de la technique, en proposant un dispositif apte à s'adapter à toutes les sortes de verrou comprenant un pêne non inclus dans l'encadrement de la porte.

[0007] La présente invention a donc pour objet un dispositif pour bloquer le coulisement d'un pêne lors d'une tentative d'ouverture de verrou non désirée, lequel verrou comprend un coffre, une gâche et ledit pêne ayant une tête apte à s'engager dans la gâche en position fermée du verrou et un talon opposé à la tête, caractérisé en ce qu'il comporte un boîtier ayant la forme d'un « U » à l'envers, et ayant ainsi une partie supérieure horizontale et deux parties latérales verticales, dont une partie verticale arrière constituée d'un bras plein apte à se placer derrière le talon du pêne, et une partie verticale avant constituée de deux bras séparés par un espace et aptes à se situer entre le coffre et la gâche du verrou en position fermée de ce dernier, de façon à assurer le maintien du boîtier, en laissant passer le pêne à travers l'espace situé entre les deux bras, la partie supérieure horizontale venant reposer sur le coffre et le bras plein empêchant le coulisement du pêne dans la direction d'ouverture du verrou.

[0008] De préférence, la partie verticale arrière du boîtier présente une section en C en coupe transversale, ayant une section centrale s'étendant en regard de la partie verticale avant, et deux sections latérales parallèles entre elles et s'étendant perpendiculairement à la section centrale en direction de la partie verticale avant.

[0009] De préférence, les parties verticales avant et arrière ont la même longueur et la même largeur.

[0010] L'espace entre les deux bras de la partie verticale avant peut avoir une largeur de 9,4 mm et, facultativement, une hauteur de 60 mm.

[0011] Le boîtier peut avoir une hauteur de l'ordre de

80 mm, une longueur de l'ordre de 78 mm et une largeur de l'ordre de 22,8 mm.

[0012] Les parties latérales verticales latérales peuvent avoir une épaisseur de 1 mm et la partie supérieure horizontale peut avoir une épaisseur de 2 mm.

Les sections latérales de la partie verticale arrière peuvent avoir une largeur de 10 mm.

[0013] Est ainsi divulgué un dispositif pour bloquer le coulisement du pêne lors d'une tentative d'ouverture de

verrou non désirée, caractérisé en ce qu'il comporte un boîtier ayant la forme d'un « U » à l'envers. Le boîtier peut être constitué de deux bras à une extrémité du boîtier, et, d'un bras plein situé à l'autre extrémité du boîtier.

Le boîtier peut venir se placer sur le coffre d'un verrou en position fermée. Le boîtier peut disposer de deux bras qui se positionnent entre le coffre et la gâche, laissant passer le pêne par l'évidement situé entre les deux bras. L'autre extrémité du boîtier peut être en un seul bras plein, se place derrière le pêne pour maintenir ce dernier en position verrou fermé.

[0014] Pour mieux illustrer l'objet de la présente invention, on va en décrire ci-après, à titre illustratif et non limitatif, un mode de réalisation préféré, avec référence au dessin annexé.

[0015] Sur ce dessin :

la Figure 1 est un schéma, en vue de face, du dispositif selon la présente invention ;

les Figures 2 et 3 sont des schémas, en vue de côté (côté avant) et en vue de dessous respectivement, du dispositif selon la présente invention ; et

la Figure 3 est une vue en perspective du dispositif selon la présente invention, appliqué sur un verrou en position fermée.

[0016] Comme on peut le voir sur la Figure 4, le dispositif selon la présente invention est applicable sur tout type de verrou comprenant une gâche 5 encastrée dans le chambranle d'une porte, un coffre 7 fixé contre le battant de la porte et un pêne 1 de verrouillage apte à coulisser pour s'insérer dans la gâche 5.

[0017] Ce dispositif comprend un boîtier 2 ayant la forme d'un « U » à l'envers formant une partie supérieure horizontale et deux parties latérales verticales. Afin d'assurer le blocage du pêne en translation dans le sens du déverrouillage et le blocage en translation du dispositif vis-à-vis du coffre 7, ce boîtier 2 est configuré pour être apte, en utilisation, à coiffer le coffre 7 du verrou. En particulier, la partie supérieure est apte à reposer sur la surface supérieure du coffre 7. La partie latérale verticale située sur la droite du dispositif est constituée de deux bras 3, 3' séparés par un espace central ayant une largeur de 9,4 mm permettant de se placer sur le coffre 7, entre le coffre 7 et la gâche 5, en laissant passer au travers de l'espace entre ces deux bras 3, 3' le pêne 1. La partie latérale verticale située à l'autre extrémité du dispositif (côté gauche) est constituée d'un bras plein 6 apte à se placer contre l'extrémité arrière du pêne 1, à

savoir le talon du pêne 1, permettant, après étude, de supporter l'effort de la pression exercée sur celui-ci par le pêne 1 lorsque l'on tente de le faire coulisser afin d'ouvrir le verrou.

[0018] A titre d'exemple, le boîtier (2) aura des dimensions étudiées de l'ordre de 80 mm de hauteur (longueur des parties verticales latérales), 78 mm de longueur (longueur de la partie horizontale supérieure), 22,8 mm de largeur (largeur des parties verticales et horizontale du boîtier 2). De plus, comme on peut le voir sur les Figures 1 et 3, les parties verticales latérales ont, de préférence, une épaisseur de plaque de 1 mm, et la partie horizontale supérieur a, de préférence, une épaisseur de plaque de 2 mm. Comme on peut le voir sur la Figure 1, les sections latérales du bras plein ont, de préférence, une largeur de 10 mm. Concernant la partie verticale avant, l'espace entre les deux bras 3, 3' peut avoir une hauteur de 60 mm et une largeur de 9,4 mm. Ainsi, chacun des deux bras 3, 3' a une largeur de 6,7 mm.

Revendications

1. Dispositif pour bloquer le coulisement d'un pêne (1) lors d'une tentative d'ouverture de verrou non désirée, lequel verrou comprend un coffre (7), une gâche (5) et ledit pêne (1) ayant une tête apte à s'engager dans la gâche (5) en position fermée du verrou et un talon opposé à la tête, **caractérisé en ce qu'il** comporte un boîtier (2) ayant la forme d'un « U » à l'envers, et ayant ainsi une partie supérieure horizontale et deux parties latérales verticales (3, 3' ; 6), dont une partie verticale arrière (6) constituée d'un bras plein (6) apte à se placer derrière le talon du pêne (1), et une partie verticale avant (3, 3') constituée de deux bras (3, 3') séparés par un espace et aptes à se situer entre le coffre (7) et la gâche (5) du verrou en position fermée de ce dernier, de façon à assurer le maintien du boîtier (2), en laissant passer le pêne (1) à travers l'espace situé entre les deux bras (3, 3'), la partie supérieure horizontale venant reposer sur le coffre (7) et le bras plein (6) empêchant le coulisement du pêne (1) dans la direction d'ouverture du verrou.
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la partie verticale arrière (6) du boîtier (2) présente une section en C en coupe transversale, ayant une section centrale s'étendant en regard de la partie verticale avant (3, 3'), et deux sections latérales parallèles entre elles et s'étendant perpendiculairement à la section centrale en direction de la partie verticale avant (3, 3').
3. Dispositif selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** les parties verticales avant et arrière ont la même longueur et la même largeur.
4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** l'espace entre les deux bras (3, 3') de la partie verticale avant (3, 3') a une largeur de 9,4 mm et, facultativement, une hauteur de 60 mm.
5. Dispositif selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** le boîtier (2) a une hauteur de l'ordre de 80 mm, une longueur de l'ordre de 78 mm et une largeur de l'ordre de 22,8 mm.
6. Dispositif selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** les parties latérales verticales latérales ont une épaisseur de 1 mm et la partie supérieure horizontale a une épaisseur de 2 mm.
7. Dispositif selon l'une des revendications 5 et 6, prises en dépendance de la revendication 2, **caractérisé en ce que** les sections latérales de la partie verticale arrière (6) ont une largeur de 10 mm.

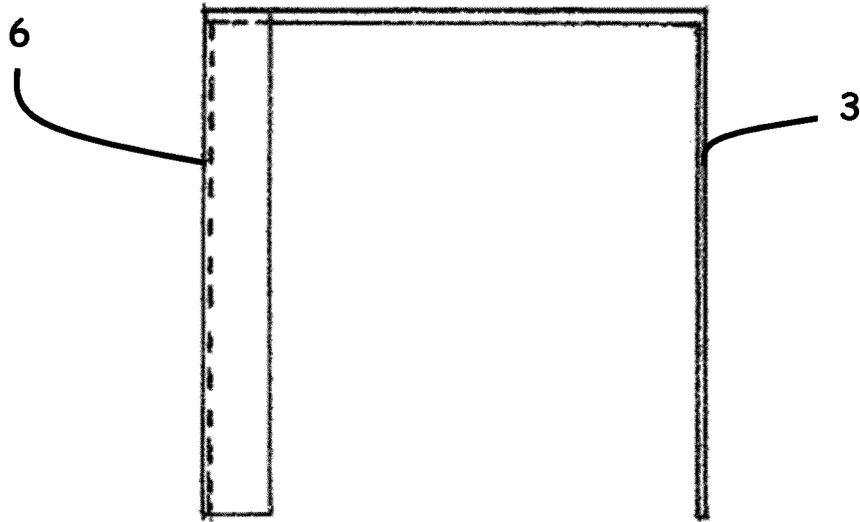


Figure 1

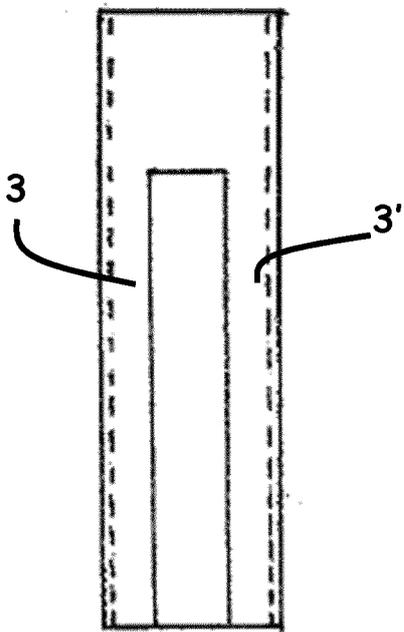


Figure 2

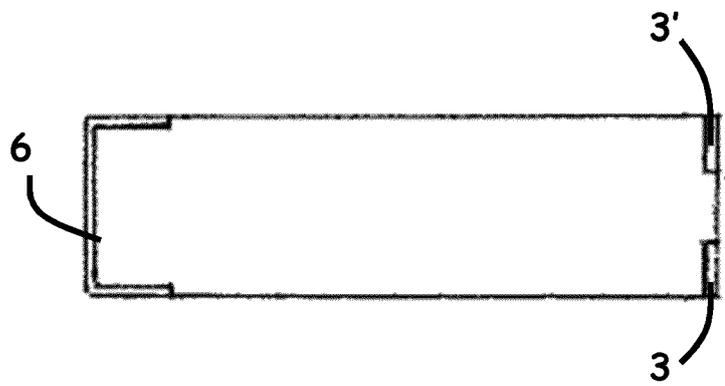


Figure 3

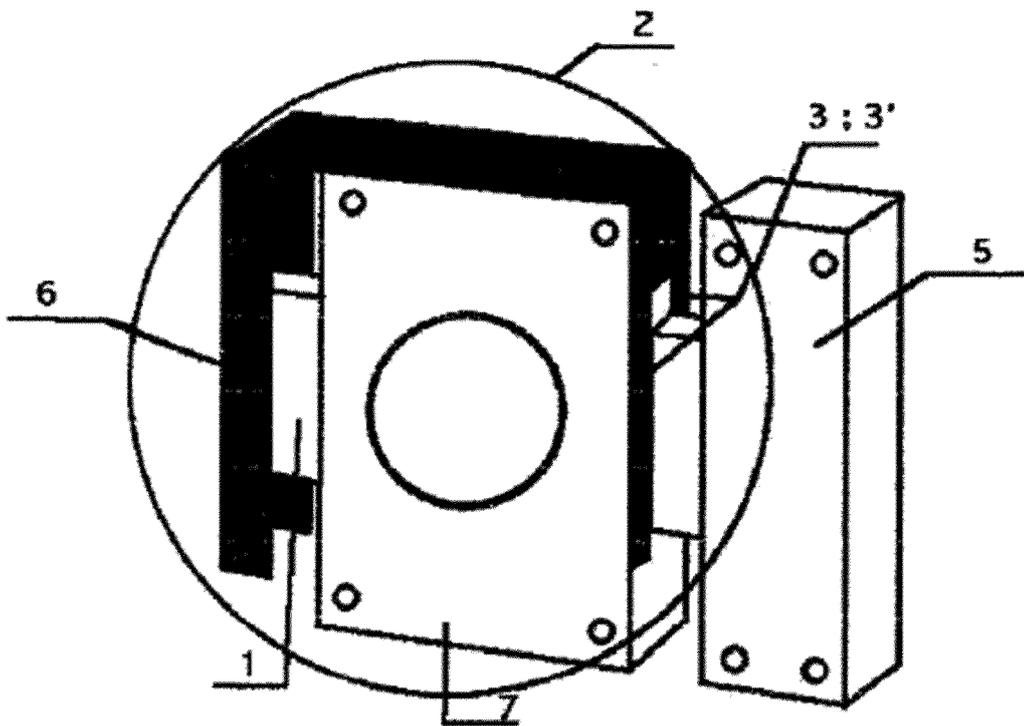


Figure 4



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 17 19 4200

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 539 759 A (-) 30 juin 1922 (1922-06-30) * le document en entier * -----	1-7	INV. E05B15/12
A	US 3 773 369 A (WERSONICK W) 20 novembre 1973 (1973-11-20) * le document en entier * -----	1-7	ADD. E05C19/18
A	US 754 280 A (CASWELL GEORGE W [US]) 8 mars 1904 (1904-03-08) * le document en entier * -----	1-7	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E05B E05C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 25 janvier 2018	Examineur Cruyplant, Lieve
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 17 19 4200

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-01-2018

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 539759	A	30-06-1922	AUCUN	
US 3773369	A	20-11-1973	AUCUN	
US 754280	A	08-03-1904	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 539759 [0003] [0004]